



# Programme européen JEUNESSE EN ACTION DG Education et Culture Unité Jeunesse

Fabiola Rivas Chargée de mission jeunesse

# INTRODUCTION

- Fondé sur l'expérience de l'antérieur programme
- Demeure un outil d'éducation non formelle

## Aujourd'hui:

- Plus simple, plus souple
- Un nombre de pays partenaires plus large
- Une tranche d'âge élargie: 13-30 ans
- Un public cible prioritaire: JAMO

# OBJECTIFS

- promouvoir la citoyenneté européenne,
- encourager les jeunes à la vie démocratique,
- agir pour la paix, la solidarité et la diversité culturelle,
- développer les mesures de soutien aux activités des jeunes,
- acquérir de nouvelles compétences...

# PRIORITES GENERALES

- Citoyenneté européenne
- Participation des jeunes
- Diversité culturelle
- Intégration des jeunes ayant moins d'opportunités

# Priorités spécifiques :

- Renforcement de la société civile, de la citoyenneté et de la démocratie
- Lutte contre le racisme et la xénophobie
- Dialogue inter-ethnique et inter-religieux
- résolution et reconstruction post conflit
- rôle actif de la femme dans la société
- Droits des minorités
- Coopération régionale
- Patrimoine et protection environnementale

# PRIORITES 2007

- Année Égalité des chances
- Amélioration de la santé des jeunes
- Intégration sociale et diversité

# Pays programme: 5 actions

- Les 31 pays "Programme" :
- les Etats membres de l'Union européenne (Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Bulgarie, Roumanie) ;
- les pays de l'Espace économique européen (Islande, Liechtenstein, Norvège) et le pays candidat à l'adhésion à l'Union européenne (Turquie).

# Pays partenaires voisins

## Actions 2/ 3.1

- Les pays "Partenaires voisins", 3 zones géographiques :
- **L'Europe du Sud Est** : Albanie, Bosnie-Herzégovine, Croatie, ancienne République yougoslave de Macédoine, Monténégro et Serbie.
- **L'Europe de l'Est et du Caucase** : Arménie, Azerbaïdjan, Biélorussie, Géorgie, Moldavie, Fédération de Russie, Ukraine.
- **Les pays partenaires méditerranéens** : Algérie, Egypte, Israël, Jordanie, Liban, Maroc, Autorité palestinienne de la Cisjordanie et la Bande de Gaza, Syrie, Tunisie.

# Pays partenaires dans le reste du monde

- Avec ces pays il est possible de réaliser uniquement les actions 2 et 3.2 du programme
- Pays ACP d'Afrique, Caraïbes, Pacifique
- Pays d'Amérique latine
- Asie

# Quels types d'actions?

- **Action 1** : JEUNESSE POUR L'EUROPE pour les 13-30 ans
- **Action 2** : SERVICE VOLONTAIRE EUROPEEN pour les 18-30 ans (possibilité d'extension au 16-17 ans)
- **Action 3** : JEUNESSE DANS LE MONDE pour les 13-25 ans
- **Action 4** : SOUTIEN AUX ACTEURS DE JEUNESSE
- **Action 5** : SOUTIEN A LA COOPERATION POLITIQUE EUROPEENNE DANS LE DOMAINE DE LA JEUNESSE

# ACTIONS PAR PAYS

	<b>Pays Programme</b>	<b>Pays « Voisins »</b>	<b>Pays « reste du monde »</b>
<b>Action 1</b> Jeunesse pour l'Europe (13-30 ans)	X		
<b>Action 2</b> Service Volontaire Européen (18-30ans)	X	X	X
<b>Action 3</b> Jeunesse dans le monde (13-25 ans)	X	X	X
<b>Action 4</b> Soutien aux acteurs de jeunesse	X		
<b>Action 5</b> Soutien à la coopération pol. européenne	X		

# Action 1 :

## JEUNESSE POUR L'EUROPE

- Permettre aux jeunes d'établir un premier contact collectif avec la réalité européenne et développer une participation active à la vie de la communauté.
- **1.1** Échange de Jeunes (de 6 à 21 jours) pour les 13-25 ans
- **1.2** Initiatives de Jeunes (de 3 à 18 mois) pour les 18-30 ans (possibilité d'extension au 15-17 ans)
- **1.3** Les projets Jeunesse pour la Démocratie (de 6 à 18 mois) pour les 13-30 ans

# Action 2 :

## SERVICE VOLONTAIRE EUROPEEN

- **POUR QUI?** pour les 18-30 ans (possibilité d'extension au 16-17 ans)
- Pour se mettre au service d'un projet d'intérêt général dans une organisation d'un autre pays
- Le Service volontaire européen a pour objectif de favoriser la participation des jeunes à diverses formes d'activités de volontariat, tant au sein qu'à l'extérieur de l'Union européenne.
- Dans le cadre de cette action, les jeunes (âgés de 18 à 30 ans) participent individuellement ou collectivement à des activités bénévoles, non rémunérées. Ce service peut avoir une durée maximale de douze mois. Dans des cas exceptionnels, des jeunes dès l'âge de 16 ans peuvent participer au service volontaire européen.

## Action 3 : JEUNESSE DANS LE MONDE (13-25 ans)

### 3.1 Coopération avec les pays voisins de l'Union européenne

- Cette action permet de soutenir les échanges de jeunes (action 1.1) et les projets de formation et de mise en réseau dans le domaine de la jeunesse (action 4.3) dans les pays "Partenaires voisins".

### 3.2. Coopération avec d'autres pays partenaires dans le reste du monde

Cette sous-action s'attache à la coopération dans le domaine de la jeunesse, en particulier à l'échange de bonnes pratiques avec des pays partenaires dans le reste du monde. Elle encourage les échanges et la formation de jeunes et d'animateurs de jeunes, ainsi que les partenariats et les réseaux d'organisations de jeunesse.

# Action 4 :

## SOUTIEN AUX ACTEURS DE JEUNESSE

- Pour partager des compétences et des bonnes pratiques afin de les transférer au niveau européen, régional ou local
- 4.3 Formation et mise en réseau des personnes actives dans le domaine de la jeunesse et des organisations de jeunesse
- Ces actions permettent de soutenir les activités directement liées aux actions du PEJA ou à ses objectifs et à renforcer la Politique européenne de Jeunesse.
- **Type d'activités** : observation en situation de travail, visite de faisabilité, réunion d'évaluation, visite d'études, constitution de partenariats, séminaire, cours de formation et mise en réseau

## Action 5– Soutien à la coopération politique européenne dans le domaine de la jeunesse

- 5.1 – Rencontres de jeunes et de responsables de politiques de la jeunesse
- 5.2 – Soutien aux activités visant à une meilleure compréhension et une meilleure connaissance dans le domaine de la jeunesse
- 5.3 – Coopération avec des organisations internationales.

# Où déposer son projet?

- Tous les formulaires et le guide du programme sont téléchargeables sur le site internet de l'Agence française : [www.jeunesseenaction.fr](http://www.jeunesseenaction.fr).
- Envoyer le dossier de demande de subvention à l'Agence française du PEJA et une copie au correspondant régional à la DRDJS.

# Dates Dépôt des Dossiers

- **Date de limite de dépôt des candidatures :**
- **Le 1er Février**
- **Le 1er avril**
- **Le 1er juin**
- **Le 1er septembre**
- **Le 1er novembre**
- **Projet débutant entre :**
- **Le 1er mai et le 30 septembre**
- **Le 1er juillet et le 30 novembre**
- **Le 1er septembre et le 31 janvier**
- **Le 1er février et le 31 juillet**
- **Le 1er décembre et le 30 avril**

# CONTACTS

- **AGENCE FRANCAISE :**  
**[WWW.AFPEJ.FR](http://WWW.AFPEJ.FR)**
- **01 39 17 27 69**
- **[European Commission](http://ec.europa.eu/youth) : Youth Policies**

B-1049 Brussels – Belgium

Tel: (32) 2 299 11 11

Website : **<http://ec.europa.eu/youth>**